### La politique d’immigration pendant les années 1980

Dès l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand en 1981, la gauche prend jusqu'en 1983 le contre-pied de la politique précédente : l'aide au retour - qui n'a du reste pas porté ses fruits puisque seuls 60 000 immigrés ont sollicité cette aide - est supprimée, la loi Bonnet est abrogée (l'expulsion des étrangers nés en France ou arrivés avant l'âge de dix ans est interdite) et le regroupement familial est facilité. Parallèlement, une procédure de régularisation exceptionnelle de 130 000 étrangers en situation irrégulière est engagée : il s'agit, pour apurer le passé, de permettre aux étrangers en situation irrégulière mais qui sont entrés en France avant le 1er janvier 1981 et qui occupent un emploi stable d'obtenir une carte de séjour. En même temps, la loi du 9 octobre 1981 supprime le régime dérogatoire des associations étrangères institué par le décret-loi de 1939, qui subordonnait la constitution de ces associations à l'autorisation du ministre de l'Intérieur. Cette libéralisation donnera un élan spectaculaire au développement du mouvement associatif immigré.

Toutes ces mesures indiquent un changement d'attitude radical vis-à-vis de la population immigrée : on ne parle plus de renvoyer chez eux ceux qui sont au chômage, mais on proclame au contraire le droit de demeurer pour les immigrés installés en France. La loi du 17 juillet 1984 viendra ultérieurement concrétiser la reconnaissance du caractère durable de l'installation en France de la population immigrée et la dissociation du droit au séjour de l'occupation d'un emploi : en créant une carte de résident pour tout étranger qui réside en France régulièrement depuis plus de trois ans et qui est délivrée de plein droit à tous ceux qui ont des attaches personnelles ou familiales en France, en reconnaissant au titulaire de cette carte, valable dix ans et renouvelable automatiquement, le droit d'exercer sur l'ensemble du territoire la profession de son choix, cette loi signifie que la population immigrée n'est plus considérée comme un volant de main-d’œuvre mais comme une composante de la société française.

En effet, après les élections municipales de mars 1983, sous l'impulsion de l'extrême-droite, désormais présente dans la bataille électorale, la nouvelle donne s'articule sur une opposition entre les immigrés installés, "qui font partie de la réalité nationale" et dont il faut favoriser l'insertion, et les clandestins qu'il faut renvoyer. Les contrôles sont renforcés et les vérifications d'identité multipliées, et en 1984 l'incitation au départ volontaire est rétablie sous le nom d'"aide à la réinsertion". D'autre part, les travailleurs immigrés commencent à exprimer davantage leurs revendications pour l'amélioration de leurs droits, notamment lors de grèves dans les usines automobiles de Citroën à Aulnay-sous-Bois en février-mars 1983 puis de Talbot à Poissy en décembre 1983, les ouvriers étant en en grande partie d'origine étrangère.

Le début des années 1980 est aussi le moment où les jeunes « issus de l’immigration » commencent à prendre conscience qu'ils vont définitivement rester en France : ils se rendent plus visibles dans le paysage de la ville et revendiquent leur appartenance à la société française et la reconnaissance de leurs droits de citoyens. C'est du reste alors qu'entre dans le langage courant le mot argotique "beur", désignant un jeune Arabe né en France de parents immigrés. De grandes marches sont organisées : « la Marche pour l’égalité des droits et contre le racisme » (la « Marche des beurs ») en 1983 et « Convergence pour l’égalité » en 1984. La politique d’insertion des communautés immigrées en France passe alors par le développement d’une politique de la ville même si elle inclut aussi parfois des mesures ciblées sur la population immigrée. Il en est ainsi de la mise en place des zones d’éducation prioritaires (ZEP) destinées à lutter contre l’échec scolaire grâce à des moyens supplémentaires accordées aux établissements accueillant une proportion importante d’élèves d’origine étrangère. C’est aussi la politique de développement social des quartiers (DSQ) qui vise à lutter contre l’exclusion et la ghettoïsation des quartiers défavorisés.

L'année 1985, marquée par la proximité des élections législatives, voit s'amorcer une nouvelle étape dans le dérapage du discours de la classe politique française. Ce ne sont plus seulement les clandestins, en effet, que la droite désigne comme la source de tous les maux dont les Français sont victimes, à savoir le chômage et l’insécurité ; c'est la présence d'une population étrangère nombreuse qui, par elle-même, représente à ses yeux une menace pour l'identité nationale.

De fait, tous les partis de droite inscrivent dans leur programme la nécessité de modifier le droit de la nationalité de façon à ce qu'au minimum la naissance en France n'entraîne plus de plein droit l'acquisition de la nationalité française. C'est la première fois depuis Vichy qu'on parle de restreindre l'accès à la nationalité française.

La droite, revenue au pouvoir en mars 1986, va prendre une série de mesures qui auront un effet déstabilisateur marqué sur la population immigrée. Le dispositif prévu comporte deux volets distincts mais complémentaires : la loi du 9 septembre 1986, dite loi Pasqua, sur l'entrée et le séjour des étrangers (qui préfigure à beaucoup d'égards la seconde loi Pasqua de 1993), et le projet de réforme du code de la nationalité, qui en revanche échouera.

La loi Pasqua revient sur un grand nombre de dispositions libérales et protectrices adoptées par la gauche. Elle rend aux préfets le droit de prononcer la reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière ; elle rétablit le régime de l'expulsion tel qu'il existait antérieurement à la loi du 29 octobre 1981 ; enfin, sans remettre frontalement en cause la reconnaissance à certaines catégories d'étrangers d'un droit de demeurer en France fondé sur l'ancienneté du séjour ou sur les liens familiaux noués avec des citoyens français, elle restreint la liste des étrangers qui obtiennent de plein droit une carte de résident et celle des étrangers protégés contre les mesures d'éloignement du territoire.

D'inspiration nettement répressive, la loi sera de surcroît appliquée avec brutalité, sans égard pour les situations individuelles. C'est à cette époque également que, prenant prétexte de la vague d'attentats terroristes qui secoue la France, le gouvernement décide de rétablir l'obligation du visa d'entrée sur le territoire français pour tous les étrangers qui en étaient jusque-là dispensés : l'obligation restera définitivement en vigueur pour les ressortissants des pays dits "à risque migratoire" au point de devenir une pièce maîtresse du dispositif de "maîtrise des flux migratoires".
Sources: ; <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-immigration/legislation-reglementation-statut-etrangers-entree-sejour-travail-eloignement/> ; <http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu01065/la-politique-d-immigration-en-france-de-1974-a-1983.html>; <http://www.scienceshumaines.com/quelles-politiques-pour-l-immigration_fr_21117.html>; <http://1libertaire.free.fr/Lochack01.html>

**La marche pour l’égalité et contre le racisme**

Le 3 décembre 1983, la France découvre la diversité de sa jeunesse. Les enfants d’immigrés maghrébins, dits de la «deuxième génération », organisent une marche pacifique de trois semaines, de Marseille à Paris, pour l’égalité des droits et contre le racisme et les violences policières. En affirmant qu’ils sont d’ici et qu’ils vont y rester, ils mettent un terme au mythe du retour entretenu par leurs parents.

La Marche de 1983 – qui s’est inspirée de la lutte des Noirs américains pour les droits civiques et de la philosophie de non-violence popularisée par Gandhi – symbolise la première prise de parole collective des enfants d’immigrés maghrébins.

Le 15 octobre 1983, après de graves émeutes suite à des violences policières et à des crimes racistes, 32 personnes, dont le curé Christian Delorme et le pasteur Jean Costil, entament à Marseille une «Marche pour l’égalité et contre le racisme». La Marche s’achève le 3 décembre à Paris, avec un défilé réunissant plus de 100 000 personnes. La veille de l’arrivée à Paris, les leaders de la Marche ont été reçus par François Mitterrand. Le président accorde aux marcheurs une carte de séjour de dix ans. Une victoire pour les marcheurs, même si cela ne faisait pas partie de leurs revendications.

Avec cette Marche, c’est en effet une figure politique quasi inconnue qui acquiert pour la première fois une visibilité devant l’opinion publique : la « deuxième génération d’immigrés ». Devant le succès de la Marche, les médias s’en emparent en la dénommant rapidement « Marche des Beurs », ce qui réduit son caractère politique. Les marcheurs revendiquent au contraire leur appartenance à la société française et exigent, face aux crimes racistes et à la violence de la police, la reconnaissance de leurs droits de citoyens. Nombre de ces jeunes font là leur premier pas dans une démarche collective et revendicatrice. Quelques-uns sont toutefois plus politisés (notamment certaines filles), ayant fréquenté les milieux autonomes (et féministes) issus des années 1970. Mais ce qui les rassemble tous est d’abord la volonté de prendre la parole à la première personne, ainsi qu’une certaine méfiance vis-à-vis des organisations politiques ou antiracistes qui, par le passé, se sont souvent exprimées en leur nom. C’est la force et la nouveauté de cette initiative : l’affirmation de ces jeunes en tant que sujets politiques autonomes.

Sources : <http://www.elwatan.com/hebdo/france/la-longue-marche-pour-l-egalite-des-droits-et-contre-le-racisme-03-12-2013-237177_155.php>; [http://www.politis.fr/La-Marche-des-Beurs-25-ans-apres,5017.html](http://www.politis.fr/La-Marche-des-Beurs-25-ans-apres%2C5017.html)